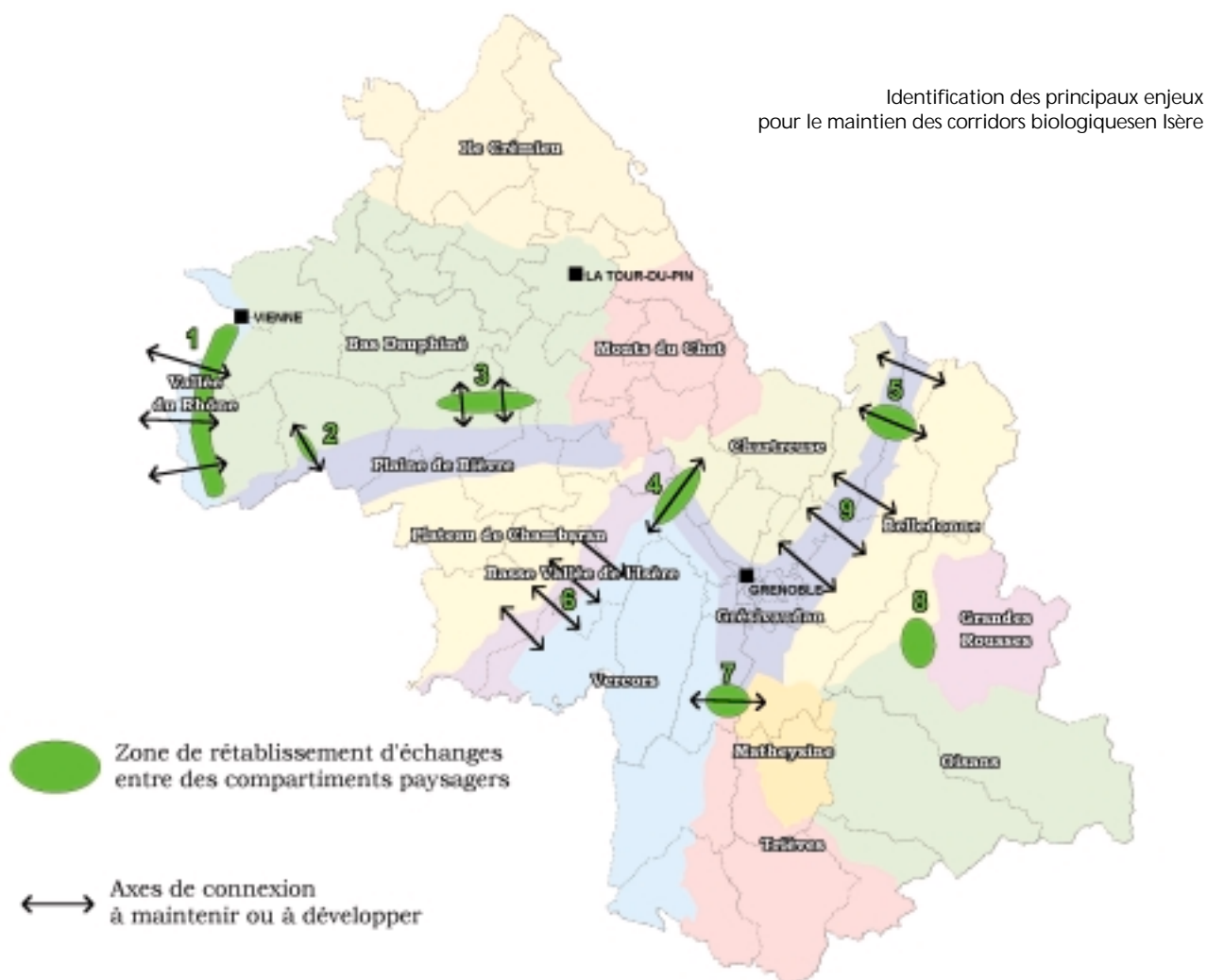


II. Les enjeux à l'échelle des districts naturels



Les districts naturels ont été définis en 1977 par le Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA) qui s'est penché sur le découpage biogéographique de la région Rhône-Alpes en terroirs.

Le district naturel est alors une entité géographique présentant une bonne homogénéité physique (climat, géologie) et biologique, fondée essentiellement sur l'organisation de la végétation.